

**REPUBLIQUE FRANCAISE****EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ANSE****Séance du 05/12/2022****OBJET : Avis sur les noms des deux crèches de Anse, selon les propositions de la CCBPD****Nombre de Conseillers en exercice : 29****Nombre de présents : 26****Nombre d'exprimés : 28****Date convocation 02/12/2022**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le cinq décembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Karim MOYENIN OUARDI, Pascal ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF (arrivée au point n°9), Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Céline BABUS, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN, Alexis VERMOREL, Didier RICHERD

Procurations :

Sandrine TROUSSIEUX à Nathalie HERAUD

Marie-Hélène BERNARD à Luc FERJULE

Excusé

Linda BEGGUI

Isabelle BRETTON Directrice Générale des Services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes créant une deuxième structure de crèche sur Anse envisage de renommer de modifier le nom de la Crèche existante rue Pasteur actuellement « la crèche d'anse » qui deviendrait « crèche les papillons », et de dénommer la nouvelle Crèche allée Aquazergues « crèche les petits plongeurs »

La Communauté de Communes sollicite l'avis du Conseil Municipal de la Commune d'accueil sur ces propositions de dénomination.

- Oui l'exposé
- Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents

1°) DONNE UN AVIS FAVORABLE pour dénommer la Crèche rue Pasteur « crèche les papillons » et de dénommer la Crèche allée Aquazergues « crèche les petits plongeurs »

2°) CHARGE Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Rendue exécutoire le
Par transmission en Sous-préfecture
et affichage en Mairie.

Le Maire
Daniel POMERET



Le secrétaire